ASH/18-766-2 du 22/01/2018

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DES PLANS D'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISES

Références : Loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République (art. 37) - Décret n° 2014-1377 du 18 novembre 2014 relatif au suivi et à l'accompagnement pédagogique des élèves (art. L. 311-7 et D. 311-13 du Code de l'éducation) - Circulaire n° 2015-016 du 22 janvier 2015 relative au plan d'accompagnement personnalisé - Circulaire n° 2016-117 du 8 août 2016 relative au parcours de formation des élèves en situation de handicap dans les établissements scolaires

Destinataires : IA-DASEN - Inspecteurs des 1er et 2nd degrés - Etablissements publics - Etablissements privés sous contrat du premier et second degré

Dossier suivi par : CT-ASH : Mme MALLURET - Tel : 04 42 91 72 50 - Service de santé : Dr TAUDOU ; Dr DEGREMONT - Tel : 04 42 95 29 50

La loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République a inscrit le principe du plan d'accompagnement personnalisé (PAP), réponse interne à l'éducation nationale pour permettre à tous les élèves du premier comme du second degré, présentant des difficultés scolaires durables en raison d'un trouble des apprentissages, de bénéficier d'aménagements et d'adaptations de nature pédagogique**. Il est rédigé par l'équipe pédagogique selon le modèle de région académique disponible en formulaire sur le site « élèves à besoins éducatifs particuliers » et révisé tous les ans afin de faire le bilan des aménagements et adaptations pédagogiques déjà mis en place et de les faire évoluer.**

La présente note a pour objet de préciser les modalités de mise en œuvre de ce dispositif qui relève du droit commun. Le plan d'accompagnement personnalisé (PAP) ne s'adresse pas aux élèves ayant des droits ouverts au titre du handicap, y compris dans un domaine non scolaire, qui bénéficient à leur demande d'un projet personnalisé de scolarisation (PPS). Ainsi, l'enseignant référent pour la scolarisation des élèves en situation de handicap (ER-SH) n'en assure pas le suivi. Le plan d'accompagnement personnalisé (PAP) se substitue au « PAI dys » ou à tout autre document de prise en charge des élèves relevant de troubles des apprentissages.

La procédure

Schématisée dans l'arbre décisionnel ci-joint, la procédure s'articule autour de trois temps :
- la demande de l'équipe enseignante ou de la famille,
- le traitement de la demande et l'avis par les médecins de l'Education nationale,
- l'élaboration du PAP et sa mise en œuvre par les équipes enseignantes.

1) La demande

Le plan d'accompagnement personnalisé (PAP) peut être sollicité par l'équipe enseignante à tout moment de la scolarité. Le directeur ou le chef d'établissement doit alors recueillir l'accord de la famille. Il peut également être demandé par la famille.

Il convient d'utiliser le formulaire académique de demande de plan d'accompagnement personnalisé, joint à cette note, qui comporte 2 volets :
- Un volet complété avec la famille : renseignements concernant l'élève
- Un volet pédagogique rempli par l'enseignant ou le professeur principal : informations pédagogiques

La famille valide la demande, après avoir renseigné et signé la fiche de renseignements concernant l'élève. Elle joint, sous pli confidentiel, les bilans médicaux et paramédicaux étalonnés et actualisés à l'attention du médecin de l'Education nationale.

Le directeur d'école ou le chef d'établissement fait compléter le volet pédagogique du dossier par l'enseignant de l'élève ou le professeur principal. Il adresse le dossier complété et ses pièces jointes au médecin de l'Education nationale de secteur au fur et à mesure des demandes.

2) Le traitement de la demande et l'avis du médecin

Après analyse du dossier et des pièces jointes, le médecin de l'éducation nationale rend un avis sur l'élaboration d'un plan d'accompagnement personnalisé (PAP).

Lors d'avis favorable, le médecin de l'Education nationale complète la première page du livret PAP en précisant les besoins spécifiques de l'élève : points d'appui et conséquences des troubles sur les apprentissages.
En cas d'avis défavorable, il peut formuler des conseils afin d'orienter la famille.
Quel que soit l'avis, il est transmis au directeur d'école qui en informe l'IEN CCPD ou au chef d'établissement.

Lorsque le médecin de l'Education nationale rend un avis défavorable à l'établissement d'un PAP, les parents de l'élève concerné peuvent adresser un recours au directeur académique des services de l'Education nationale, en y joignant les documents scolaires et les éléments médicaux récents, sous pli cacheté. Le dossier sera évalué par une commission départementale pédagogique et médicale qui rendra un avis.

3) L'élaboration du PAP, sa mise en œuvre et son suivi

Pour toute demande ayant reçu un avis favorable, le directeur d'école ou le chef d'établissement élabore le plan d'accompagnement personnalisé avec l'équipe pédagogique, en y associant la famille et les professionnels concernés. Il est mis en œuvre par le ou les enseignants de l'élève, avec les professionnels qui y concourent. Dans le second degré, le professeur principal est chargé de coordonner sa mise en œuvre et son suivi.

Le plan d'accompagnement personnalisé est l'objet d'une évaluation pédagogique annuelle afin de faire le bilan des aménagements déjà mis en place et de les faire évoluer en référence aux programmes. C'est un outil de suivi, organisé tout au long de la scolarité, de la maternelle au lycée, afin d'éviter une rupture dans les aménagements et adaptations. Il est toutefois révisable tout au long de l'année scolaire. Il est visé par la famille pour accord qui pourra disposer d'un exemplaire.

Le plan d'accompagnement personnalisé (PAP) ne préjuge en rien d'éventuels aménagements d'examen qui relèvent de procédures distinctes.

Nous savons pouvoir compter sur votre engagement et votre implication pour permettre à chaque élève de poursuivre un parcours scolaire le plus adapté à ses besoins éducatifs.

Pièces jointes :
- Arbre décisionnel
- Formulaire de demande de plan d'accompagnement personnalisé
- Livret « Plan d'accompagnement personnalisé »

Documents accessibles
https://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c_10359691/fr/modalites-du-pap
- Brochure ministérielle « Répondre aux besoins éducatifs particuliers des élèves : quels plans pour qui ? »
- Livret PAP renseignable numériquement

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

académies Aix-Marseille Nice
RÉGION ACADÉMIQUE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

Plan d'Accompagnement Personnalisé (PAP)
Arbre décisionnel

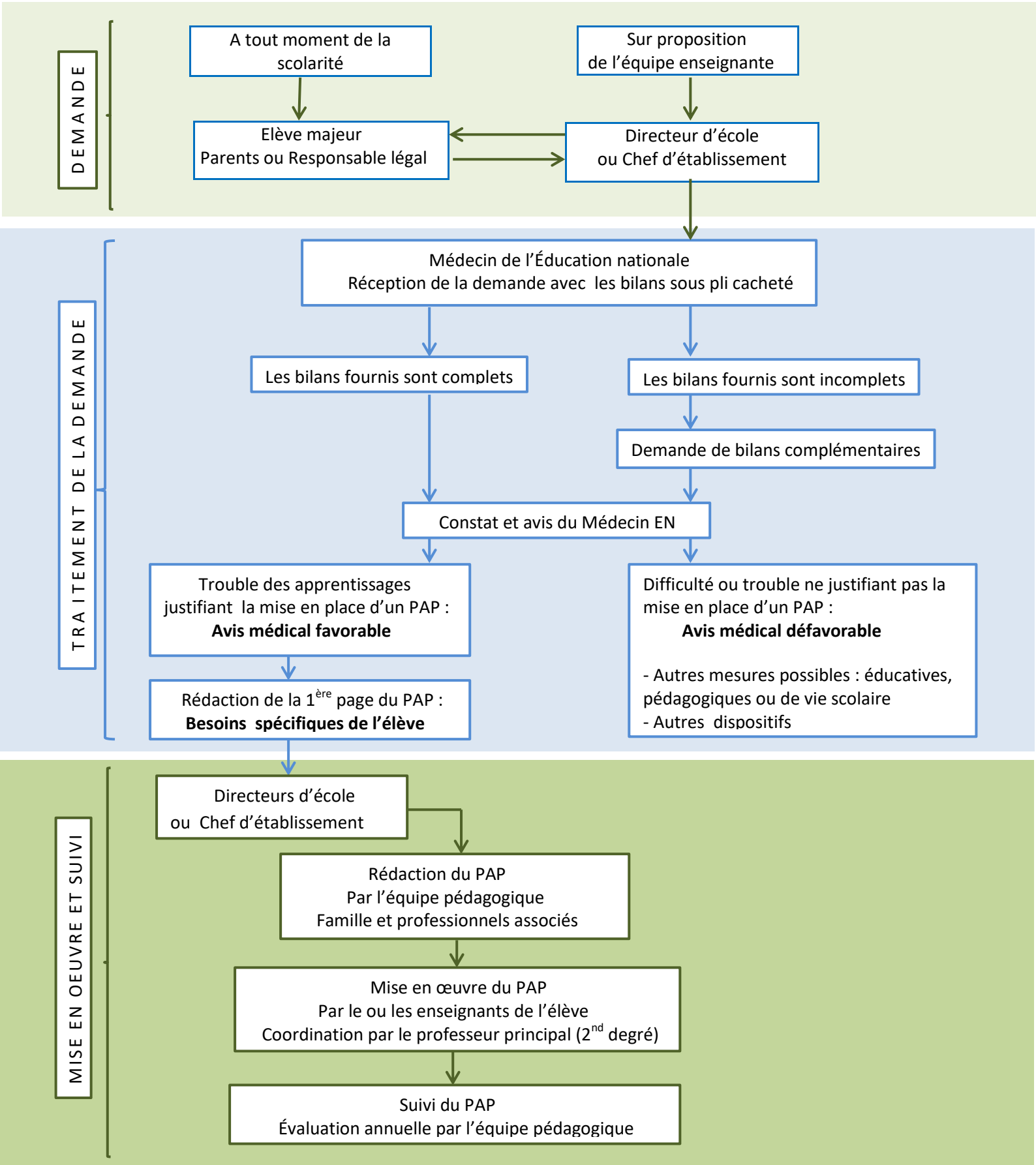

académies
Aix-Marseille
Nice

RÉGION ACADÉMIQUE
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

SEPTEMBRE 2017

Demande de Plan d'Accompagnement Personnalisé (PAP)
Année Scolaire : 20…../20…..

VOLET 1 : Renseignements concernant l'élève
Mentions obligatoires à renseigner par l'élève (majeur) ou sa famille

Nom et prénom :…… **Date de naissance** :……..
Sexe : ◻ M ◻ F

Représentant(s) légal (aux) :
Nom et Prénom : ◻ M……..…… ◻ Mme……..…… ◻ M.et Mme……..……
Adresse(s) :……..……
……..……
……..……..……
Ville(s) :……
Téléphone(s) :……

Ecole ou établissement
Nom et commune **:**……Classe :……

Projet mis en œuvre avant la demande de PAP:

Un **PPRE** (**P**rogramme **P**ersonnalisé de **R**éussite **É**ducative) a-t-il été mis en place par les enseignants ?
◻ non ◻ oui (*si oui, joindre le document*)

Un **PPS** (**P**rojet **P**ersonnalisé de **S**colarisation) a-t-il été mis en place antérieurement ?
◻ non ◻ oui (*si oui, joindre le document*)

Accompagnement(s) existant(s) :
Précisez les prises en charge anciennes ou actuelles : orthophonie, psychomotricité, psychologue…

Autre(s) remarque(s) concernant le parcours de l'élève :

Je, soussigné(e)……sollicite la mise en place d'un PAP (Article 37 de la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013, circulaire n°2015-016 du 22.1.2015, BOEN n°5 du 29 janvier 2015).
Fait à……..le……..

Signature de l'élève ou de sa famille

Veuillez joindre à votre demande, sous pli confidentiel à l'attention du médecin de l'éducation nationale, les bilans médicaux et/ou paramédicaux étalonnés et actualisés.

VOLET 2 : Informations pédagogiques à destination du médecin de l'Education nationale
A renseigner par l'enseignant ou le professeur principal

Enseignant

Nom :……Prénom :…….

Discipline si professeur du 2nd degré :……

Evaluation des difficultés rencontrées: Cette évaluation doit permettre de repérer les difficultés dans le cadre des activités de l'élève. Coder de **0 = pas de difficulté** à **4 = difficultés majeures**

Domaine de compétences	Niveau de difficulté					Observations particulières
LANGAGE ORAL	**0**	**1**	**2**	**3**	**4**	
Communication						
Compréhension orale (consigne, textes lus)						
Expression orale						
Lexique						
Syntaxe						
LANGAGE ECRIT	**0**	**1**	**2**	**3**	**4**	
Lecture de textes ou d'énoncés						
Compréhension de textes écrits						
Orthographe des mots courants						
PRODUCTION D'ECRITS	**0**	**1**	**2**	**3**	**4**	
Ecriture lisible						
Produire ou copier sans fatigue						
Finir un travail écrit						
REPERAGE DANS L'ESPACE	**0**	**1**	**2**	**3**	**4**	
Lecture cartes, schémas, figures géométriques						
Repérage dans un plan, tableaux à double entrée						
LANGUES VIVANTES	**0**	**1**	**2**	**3**	**4**	
A l'oral						
A l'écrit						
MATHEMATIQUES	**0**	**1**	**2**	**3**	**4**	
Numération-Dénombrement						
Techniques opératoires						
Résolution de problèmes						
LOGIQUE et RAISONNEMENT	**0**	**1**	**2**	**3**	**4**	
ORGANISATION	**0**	**1**	**2**	**3**	**4**	
Gestion du matériel (outils, cahiers…)						
Organisation du bureau, cartable, cahier de texte						
MEMORISATION	**0**	**1**	**2**	**3**	**4**	
Mémorisation d'une consigne						
Mémorisation d'une leçon, poésie, etc..						
ATTENTION-CONCENTRATION	**0**	**1**	**2**	**3**	**4**	
COMPORTEMENT	**0**	**1**	**2**	**3**	**4**	

Mesures pédagogiques mises en place pendant l'année scolaire :

- ☐ Place dans la classe
- ☐ Tutorat
- ☐ Répétition des consignes
- ☐ Photocopie des cours, cours numérisés en ligne ou sur clé USB
- ☐ Supports adaptés

Autre(s) observation(s)

Date et signature de l'enseignant

Rappel des pièces à transmettre au médecin de l'Education nationale

□ **Volet 1** (Renseignements concernant l'élève) et **Volet 2** (Informations pédagogiques), complétés et signés.
□ **Bilans médicaux** et /ou **paramédicaux** étalonnés, récents, datant de préférence de moins de 1 an, sous pli confidentiel.
□ Si un PPRE a été rédigé, une **Copie du PPRE**
□ **Copie des bulletins de notes**
□ **Productions d'écrits** de l'élève (copie ou devoirs écrits, etc …).

Avis du médecin de l'Education nationale

Au vu des bilans fournis:

□ J'émets un avis favorable à l'élaboration d'un PAP

□ J'émets un avis défavorable à l'élaboration d'un PAP, les difficultés relevant d'un autre dispositif

□ Les éléments ne permettent pas d'émettre un avis : dossier à compléter.

Nom, prénom du médecin : ……

Date : ……

Signature du médecin de l'Education nationale

Rappel:

1 - Après formulation de l'avis, la demande**,** complétée et signée, est transmise à l'établissement ou à l'école sous couvert de l'inspecteur CCPD par le médecin de l'Education nationale.
2 - **Lors d'un avis favorable**, le médecin de l'Education nationale renseigne la première page du livret académique du Plan d'Accompagnement Personnalisé : **besoins spécifiques de l'élève** (points d'appui pour les apprentissages et conséquences des troubles sur les apprentissages) et la transmet à l'établissement ou à l'école sous couvert de l'inspecteur CCPD.

Livret renseignable numériquement
https://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c_10359691/fr/modalites-du-pap

académies Aix-Marseille Nice

RÉGION ACADÉMIQUE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

Plan d'accompagnement personnalisé

Vu la loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République
Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L311-7 et D. 311-13

Nom et prénom(s) de l'élève :

Date de naissance :

Responsables légaux :

Adresse :

Besoins spécifiques de l'élève (à remplir par le médecin de l'éducation nationale)

- Points d'appui pour les apprentissages :

- Conséquences des troubles sur les apprentissages :

Adaptations et aménagements à mettre en place en fonction des besoins de l'élève

MATERNELLE

Conduite de classe : liste des points d'attention

Organisation spatiale, temporelle et matérielle

Veiller à la bonne installation de l'élève dans la classe en fonction des temps d'activités
Visibilité et clarté des affichages
Mise à disposition d'outils individuels et adaptés
Aides visuelles pour la gestion du temps
Aménagements mis en place : **PS :** **MS :** **GS :**

Réalisation des tâches et aménagement des supports dans les différentes activités

Aider à la compréhension des consignes et des informations (reformulation, …)
Décomposer les consignes et informations complexes (Utiliser de préférence des consignes simples)
Adapter et aménager les supports
Faciliter la préhension
Finaliser et faire évoluer le plan de travail et les aménagements avec l'enfant
Aménagements mis en place : **PS :** **MS :** **GS :**

Aider l'élève dans la classe

Accepter des modes d'expressions spécifiques de l'élève (mots, gestes...)
Mettre en place des dispositifs de coopération entre élèves
Prendre en compte les contraintes associées : fatigue, lenteur, surcharge...(accepter de différer le travail)
Utiliser différents canaux dans les différentes activités (expression, psychomotricité …)
Aménagements mis en place : **PS :** **MS :** **GS :**

Bulletin académique n° 766 du 22 janvier 2018

Date :	**Visa des parents :**	**Signature et tampon du directeur d'école (nom et qualité) :**
Date :	**Visa des parents :**	**Signature et tampon du directeur d'école (nom et qualité) :**
Date :	**Visa des parents :**	**Signature et tampon du directeur d'école (nom et qualité) :**

BILAN DES AIDES APPORTEES EN MATERNELLE :

- Aménagements n'ayant pas atteints les objectifs escomptés :

- Aménagements profitables :

Adaptations et aménagements à mettre en place en fonction des besoins de l'élève

ELEMENTAIRE

L'ensemble des items n'est pas à renseigner. Seuls les items indispensables à l'élève sont à cocher

Adaptations transversales :	**CP**	**CE1**	**CE2**	**CM1**	**CM2**
Installer l'élève face au tableau					
Veiller à la lisibilité et à la clarté de l'affichage					
Utiliser un code couleur par matière					
Privilégier l'agenda au cahier de textes					
Vérifier que l'agenda soit lisiblement renseigné					
Agrandir les formats des supports écrits (A 3)					
Donner des supports de travail ou d'exercices déjà écrits (QCM par exemple)					
Fournir des photocopies pour privilégier l'apprentissage et le sens donné					
Surligner les énoncés ; surligner une ligne sur deux					
Proposer à l'élève des outils d'aide (cache, règle ...)					
Fournir à l'élève des moyens mnémotechniques					
S'assurer de la compréhension du vocabulaire spécifique					
Aider à la compréhension par une explicitation ou une reformulation de la part de l'enseignant					
Mettre en place un tutorat par l'intermédiaire d'un élève qui lit à voix haute les consignes					
Enoncer l'objectif de la séance et en faire une synthèse à la fin					
Proposer des activités qui pourront être achevées avec succès, qui valoriseront l'élève					
Autoriser l'utilisation d'une calculatrice simple (permettant les quatre opérations) dans toutes les disciplines					
Utilisation de l'informatique :					
Permettre l'utilisation de l'ordinateur et de la tablette					
Permettre l'utilisation d'une clef USB					
Permettre l'utilisation de logiciel ou d'application spécifique					
Permettre à l'élève d'imprimer ses productions					

Evaluations :	**CP**	**CE1**	**CE2**	**CM1**	**CM2**
Accorder un temps majoré					
Donner les consignes à l'oral					
Adapter la situation, les supports de l'évaluation de façon à limiter l'écrit : - proposer des QCM ; - proposer des schémas à légender ; - proposer des exercices à trous, à cocher, à relier					
Autoriser différents supports (tables de calcul, fiches chronologiques, fiches mémoire)					
Privilégier les évaluations sur le mode oral					
N'évaluer l'orthographe que si c'est l'objet de l'évaluation					
Ne pas pénaliser le soin, l'écriture, la réalisation de figures…					
Evaluer les progrès pour encourager les réussites					

Leçons :	**CP**	**CE1**	**CE2**	**CM1**	**CM2**
Proposer l'apprentissage des mots clés uniquement					
Fournir une fiche « mémoire » (dessins, symboles...)					

Lecture / langage oral :	**CP**	**CE1**	**CE2**	**CM1**	**CM2**
Recourir de manière privilégiée à des jeux proposant un travail de la conscience phonologique					
Accentuer le travail sur la combinatoire					
Avant même de lire le texte, lire les questions qui seront posées afin de faciliter la prise d'indices par l'élève					
Proposer à l'élève une lecture oralisée (enseignant ou autre élève) ou une écoute audio des textes supports de la séance					
Surligner des mots clés /passages importants pour faciliter la lecture de l'élève					
Proposer à l'élève un schéma chronologique du récit (l'amener à indiquer ce qu'il a retenu, paragraphe après paragraphe, à l'aide d'un schéma)					

Bulletin académique n° 766 du 22 janvier 2018

Production d'écrits :	**CP**	**CE1**	**CE2**	**CM1**	**CM2**
Simplifier les règles en introduisant des indices visuels (pictogrammes, croquis en plus du texte)					
Adapter les quantités d'écrit (dictée à trous, à choix, ...)					
Privilégier l'apprentissage des mots en passant par l'oral (épeler, faire le geste dans l'espace) et non par la copie					
Limiter les exigences sur l'emploi de règles précises.					
Recourir à la dictée à l'enseignant					
Diminuer la quantité d'écrit sur chaque feuille					

Mathématiques :	**CP**	**CE1**	**CE2**	**CM1**	**CM2**
Autoriser l'utilisation des tables de multiplication (ou de la calculatrice) pendant les cours et les contrôles					
Privilégier la présentation des calculs en ligne					
Présenter les calculs en colonnes avec des repères de couleur (ex : colonne des unités en rouge, des dizaines en bleu et des centaines en vert)					
Admettre que la réponse ne soit pas rédigée si les calculs sont justes					
Ne pas sanctionner les tracés en géométrie					
Laisser compter sur les doigts					
Utiliser la manipulation (pliages, objets 3D…)					
Travailler sur les « qui…qui » (qui est perpendiculaire à…et qui passe…) et les syllogismes					
Colorier les différentes colonnes des tableaux à double entrée (en utilisant des couleurs différentes)					
Favoriser, autoriser la résolution des problèmes avec recours à la schématisation					

Pratique d'une langue vivante étrangère :	**CP**	**CE1**	**CE2**	**CM1**	**CM2**
Veiller à ce que la perception de départ soit correcte : prononcer le plus distinctement possible et pas trop vite, écrire clairement au tableau en gros caractères					
Travailler la prononciation des sons même exagérément					
Utiliser un enseignement multi sensoriel ; entendre, lire, voir (images), écrire.					
Grouper les mots par similitude orthographique/phonologique, faire des listes.					
Utiliser des couleurs pour segmenter les mots, les phrases					
Expliquer et traduire la grammaire, les tournures de phrases					

Autres aménagements et adaptations :	**CP**	**CE1**	**CE2**	**CM1**	**CM2**

Date :	**Visa des parents :**	**Signature et tampon du directeur d'école :**
Date :	**Visa des parents :**	**Signature et tampon du directeur d'école :**
Date :	**Visa des parents :**	**Signature et tampon du directeur d'école :**
Date :	**Visa des parents :**	**Signature et tampon du directeur d'école :**
Date :	**Visa des parents :**	**Signature et tampon du directeur d'école :**

Bulletin académique n° 766 du 22 janvier 2018

BILAN DES AIDES APPORTEES AU PRIMAIRE :

- Aménagements n'ayant pas atteint les objectifs escomptés :

- Aménagements profitables :

ENTREE AU COLLEGE

Liaison Primaire-Collège
(*à remplir par l'enseignant de l'école en lien avec un enseignant du collège) :*

Bulletin académique n° 766 du 22 janvier 2018

Adaptations et aménagements à mettre en place en fonction des besoins de l'élève

AU COLLEGE

(Les aménagements et adaptations mis en œuvre en cours d'année doivent être cohérents et compatibles avec les dispositions des articles D.351-27 à D.351-32 du code de l'éducation relatives aux aménagements des examens ou concours de l'enseignement scolaire et les dispositions du décret n°2005-1617 du 21 décembre 2005 relatives aux aménagements des examens ou concours de l'enseignement supérieur)

L'ensemble des items n'est pas à renseigner. Seuls les items indispensables à l'élève sont à cocher

Pour toutes les disciplines :	**6ème**	**5ème**	**4ème**	**3ème**
Proposer des supports écrits aérés et agrandis (exemple : ARIAL14)				
Permettre l'utilisation de trieurs ou de pochettes à rabats				
Limiter la copie (synthèse du cours photocopiée)				
Mettre en place un tutorat (prise de notes…)				
Autoriser les abréviations				
Privilégier l'agenda ainsi que l'espace numérique de travail (cahier de texte individuel, de groupe, de la classe)				
Utiliser le surligneur				
Faire construire une fiche mémoire et permettre à l'élève de l'utiliser, y compris durant l'évaluation				
Proposer une aide méthodologique				
Aider à l'organisation				
S'assurer de la compréhension du vocabulaire spécifique				
Définir systématiquement le vocabulaire spatial et temporel utilisé				
Prendre en compte les contraintes associées (fatigue, lenteur,…)				
Autoriser l'utilisation d'une calculatrice simple (permettant les quatre opérations) dans toutes les disciplines				
Utilisation de l'informatique :				
Permettre l'utilisation de l'ordinateur et de la tablette				
Permettre l'utilisation d'une clef USB				
Permettre l'utilisation de logiciel ou d'application spécifique				
Permettre à l'élève d'imprimer ses productions				

Evaluations :	**6ème**	**5ème**	**4ème**	**3ème**
Accorder un temps majoré				
Privilégier les évaluations sur le mode oral				
Diminuer le nombre d'exercices, de questions le cas échéant lorsque la mise en place du temps majoré n'apparaît pas possible ou pas souhaitable				
Limiter la quantité d'écrit (recours possible aux QCM, exercices à trous, schémas ...)				
Ne pas pénaliser les erreurs (orthographe grammaticale, d'usage) et le soin dans les travaux écrits.				
Ne pas pénaliser le manque de participation à l'oral (ou les difficultés)				

Devoirs :	**6ème**	**5ème**	**4ème**	**3ème**
Limiter le « par cœur », demander à ce que les notions clés uniquement soient retenues				
Donner moins d'exercices à faire				
Aider à la mise en place de méthodes de travail (systèmes d'organisation répétitifs, accompagnement personnalisé)				

Français :	**6ème**	**5ème**	**4ème**	**3ème**
Proposer des dictées aménagées (à trous, avec un choix parmi plusieurs propositions …)				
Faciliter l'apprentissage des règles en proposant à l'élève des moyens mnémotechniques				
Favoriser, dans le choix des ouvrages, les livres ayant une version audio				
Faciliter la production d'écrit (autoriser un répertoire personnel, lui apprendre à utiliser les indicateurs de temps pour structurer le récit)				
Grouper les mots par similitude orthographique/phonologique, faire des listes, utiliser les couleurs pour segmenter les mots, les phrases				

Mathématiques:	**6ème**	**5ème**	**4ème**	**3ème**
Proposer à l'élève des fiches outils (tables, définitions, théorèmes...)				
Lorsque c'est interdit, autoriser l'utilisation d'une calculatrice simple (permettant les quatre opérations)				
Utiliser la schématisation en situation problème				

Langues vivantes :	**6ème**	**5ème**	**4ème**	**3ème**
Evaluer plutôt à l'oral				
Proposer à l'élève des supports visuels pour faciliter la compréhension				
Insister sur la prononciation et la distinction des nouveaux sons de la langue				
Grouper les mots par similitude orthographique/phonologique, faire des listes				

Histoire / géographie :	**6ème**	**5ème**	**4ème**	**3ème**
Utiliser les affiches et chronologies dans la salle				
Surligner les mots-clés ou nouveaux				
Autoriser la lecture de documents avec un guide de lecture ou un cache…				
Agrandir les cartes, mettre des couleurs				

Arts plastiques :	**6ème**	**5ème**	**4ème**	**3ème**
Privilégier les incitations orales, visuelles, sonores, théâtrales				
Utiliser et valoriser les compétences spatiales (réalisations en 3D)				

Education physique et sportive :	**6ème**	**5ème**	**4ème**	**3ème**
Adapter les activités (individuelles/collectives), leurs caractéristiques, leurs rythmes, les performances attendues				
Autoriser l'élève à dribbler à deux mains ou à faire des reprises de dribble (au basket par exemple)				
Faire varier les couleurs des maillots qui différencient nettement partenaires et adversaires dans les sports collectifs				
Doter d'un signe distinctif suffisamment net les joueurs tenant certains rôles dans les jeux collectifs				
Verbaliser ou faire verbaliser les éléments d'une tâche complexe à accomplir (enchaînement de mouvements), éviter au maximum les activités qui impliquent une double tache et mobilisent l'attention de l'élève sur deux objets				

Autres aménagements et adaptations :	**6ème**	**5ème**	**4ème**	**3ème**

Date :	**Visa des parents :**	**Signature et tampon du chef d'établissement :**
Date :	**Visa des parents :**	**Signature et tampon du chef d'établissement :**
Date :	**Visa des parents :**	**Signature et tampon du chef d'établissement :**
Date :	**Visa des parents :**	**Signature et tampon du chef d'établissement :**

BILAN DES AIDES APPORTEES AU COLLEGE :

- Aménagements n'ayant pas atteint les objectifs escomptés :

- Aménagements profitables à l'élève :

ENTREE AU LYCEE

Liaison Collège-Lycée (*à remplir par le Professeur Principal en lien avec un professeur du lycée) :*

Adaptations et aménagements à mettre en œuvre en fonction des besoins de l'élève

AU LYCEE

(Les aménagements et adaptations mis en œuvre en cours d'année doivent être cohérents et compatibles avec les dispositions des articles D.351-27 à D.351-32 du code de l'éducation relatives aux aménagements des examens ou concours de l'enseignement scolaire et les dispositions du décret n°2005-1617 du 21 décembre 2005 relatives aux aménagements des examens ou concours de l'enseignement supérieur)

L'ensemble des items n'est pas à renseigner. Seuls les items indispensables à l'élève sont à cocher

Pour toutes les disciplines :	**2nd**	**1ère**	**Tle**
Proposer des supports écrits aérés et agrandis (par exemple ARIAL14)			
Limiter la copie (synthèse du cours photocopié)			
Mettre en place un tutorat (prise de notes…)			
Aider à la mise en place de méthodes de travail, ne pas hésiter à avoir recours à des systèmes d'organisation répétitifs, utiliser des repères visuels de couleur par exemple.			
Faciliter l'apprentissage des règles en proposant à l'élève des moyens mnémotechniques			
Utiliser l'espace numérique de travail (cahier de texte individuel, de groupe, de la classe)			
Prendre en compte les contraintes associées (fatigue, lenteur,…)			
Autoriser l'utilisation d'une calculatrice simple (permettant les quatre opérations) dans toutes les disciplines			
Utilisation de l'informatique :			
Permettre l'utilisation de l'ordinateur et de la tablette			
Permettre l'utilisation d'une clef USB			
Permettre l'utilisation de logiciel ou d'application spécifique			
Permettre à l'élève d'imprimer ses productions			

Evaluations :	**2nd**	**1ère**	**Tle**
Ne pas pénaliser les erreurs (orthographe grammaticale, d'usage) et le soin dans les travaux écrits			
Accorder un temps majoré			
Diminuer le nombre d'exercices, de questions le cas échéant, lorsque la mise en place du temps majoré n'apparaît pas possible ou souhaitable			
Privilégier les évaluations sur le mode oral			
Ne pas pénaliser le manque de participation à l'oral (ou les difficultés)			

Devoirs :	**2nd**	**1ère**	**Tle**
Donner moins d'exercices à faire tout en maintenant le niveau d'exigence			
Aider à la mise en place de méthode de travail (apprendre à s'organiser, accompagnement personnalisé)			

Français :	**2nd**	**1ère**	**Tle**
Proposer l'utilisation de supports numériques			
Favoriser, dans le choix des ouvrages, les livres ayant une version audio			

Mathématiques :	**2nd**	**1ère**	**Tle**
Utiliser la schématisation en situation problème			
Proposer à l'élève des fiches outils (tables, définitions, théorèmes ...)			
Lorsque c'est interdit, autoriser l'utilisation d'une calculatrice simple (permettant les quatre opérations)			
Proposer l'utilisation de logiciels adaptés en géométrie			

Langues vivantes :	**2nd**	**1ère**	**Tle**
Evaluer plutôt à l'oral			
Proposer des supports visuels (dessins, croquis, gestes, vidéos) pour faciliter la compréhension			
Grouper les mots par similitude orthographique/phonologique, faire des listes			

Histoire / géographie :	**2nd**	**1ère**	**Tle**
Utiliser les supports chronologiques			
Définir systématiquement le vocabulaire spatial et temporel utilisé (vérifier la compréhension des termes les plus élémentaires)			
Surligner les mots-clés ou nouveaux			
Agrandir les cartes, mettre des couleurs			
Autoriser la lecture de document avec un guide de lecture, un cache			

Expression artistique :	**2nd**	**1ère**	**Tle**
Privilégier les incitations orales, visuelles, sonores, théâtrales (ateliers de théâtre, musique)			
Proposer systématiquement des feuilles grand format			
Autoriser l'utilisation de logiciels de dessins sur ordinateur			

Education physique et sportive :	**2nd**	**1ère**	**Tle**
Adapter les activités (individuelles/collectives), leurs caractéristiques, leurs rythmes, les performances attendues			
Autoriser l'élève à dribbler à deux mains ou à faire des reprises de dribble (au basket par exemple)			
Faire varier les couleurs des maillots qui différencient nettement partenaires et adversaires dans les sports collectifs			
Doter d'un signe distinctif suffisamment net les joueurs tenant certains rôles dans les jeux collectifs			
Verbaliser ou faire verbaliser les éléments d'une tâche complexe à accomplir (enchaînement de mouvements), éviter au maximum les activités qui impliquent une double tache et mobilisent l'attention de l'élève sur deux objets			

Adaptations dans le cadre des champs professionnels :	**2nd**	**1ère**	**Tle**

Autres aménagements et adaptations :	**2nd**	**1ère**	**Tle**

Date :	**Visa des parents :**	**Signature et tampon du chef d'établissement :**
Date :	**Visa des parents :**	**Signature et tampon du chef d'établissement :**
Date :	**Visa des parents :**	**Signature et tampon du chef d'établissement :**

BILAN DES AIDES APPORTEES AU LYCEE :

- Aménagements n'ayant pas atteint les objectifs escomptés :

- Aménagements profitables à l'élève :